

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 31 janvier, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 25 janvier 2022, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 28

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Madame Marilyn LANTRAIN, Monsieur Pascal MAINGE, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Sandra CARVALHO à M. Christophe ARZANO.
M. Robin ONGHENA à M. Serge GODARD.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020DELIB0068 du 10 juillet 2020 portant désignation de délégués au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020DELIB0083 du 10 juillet 2020 portant désignation de délégués au conseil d'administration de l'office de tourisme,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020DELIB0089 du 10 juillet 2020 portant désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux,

Considérant la démission de Monsieur Etienne Renault de la majorité municipale en date du 29 juin 2021,

Considérant le choix de Monsieur Etienne Renault de siéger comme élu d'opposition "non-inscrit" au Conseil municipal de Bry-sur-Marne,

Considérant le fait que Monsieur Etienne Renault occupe toujours des postes dévolus à la majorité municipale par le vote du Conseil municipal du 10 juillet 2020,

Considérant que le Conseil Municipal dispose d'une large pouvoir d'appréciation pour décider de procéder à de nouvelles désignations dans les organismes extérieurs et le remplacement d'un membre désigné peut-être légalement justifié par une évolution des équilibres politiques au sein du Conseil Municipale et les répercussions négatives que des divergences d'opinion peuvent entraîner sur le bon fonctionnement de l'administration communale comme c'est le cas de Monsieur Etienne RENAULT,

Considérant le besoin de cohérence et de transparence pour les organismes extérieurs où siègent les élus municipaux,

Considérant le besoin de poursuivre la bonne marche de l'administration communale, conformément à la loi,

Après en avoir délibéré, et par 27 voix pour et 4 voix contre (Etienne RENAULT, Serge GODARD, Sandrine LALANNE, Robin ONGHENA).

ARTICLE 1 : DÉCIDE de procéder à la démission d'office de Monsieur Etienne RENAULT du Conseil d'Administration du CCAS.

ARTICLE 2 : PRÉCISE que Monsieur Etienne RENAULT sera remplacé au Conseil d'Administration du CCAS par le prochain Conseiller Municipal suivant l'ordre établi dans la liste désignée par délibération n°2020DELIB0068 du 10 juillet 2020.

ARTICLE 3 : DESIGNÉ Jean-Antoine GALLEGO afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Etienne RENAULT au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste en qualité de membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

- Candidat Liste « Ensemble pour Bry » :

Vu la candidature de Jean-Antoine GALLEGO

Votants : 31

Blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 31

Obtiennent :

- Liste « Ensemble pour Bry » : 31 voix

Est désigné : Jean-Antoine GALLEGO

ARTICLE 4 : DESIGNÉ Didier SALAUN afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Etienne RENAULT au scrutin secret et à la majorité absolue en qualité de membre siégeant au sein du conseil d'administration de L'Office de Tourisme :

- Candidat Liste « Ensemble pour Bry » : Didier SALAUN
- Candidat liste « Vivons Bry » : Serge GODARD

Votants : 31
Blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 31

Obtiennent :
- Liste « Ensemble pour Bry » : 29 voix
- Liste « Vivons Bry » : 2 voix

Est désigné Didier SALAUN

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 4 février 2022

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

